

ET DE LA PRÉVENTION

Liberté Égalité Fraternité

SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS (SAS)

Kit de communication V3

Novembre 2023





1	Le Service d'Accès aux Soins	P.03
2	La plateforme numérique SAS	P.04
3	La rémunération des professionnels de santé engagés dans le SAS	P.05
4	 Comment participer au SAS ? Par où commencer ? En tant que médecin régulateur ; 	P.06 P.06 P.08
	 En tant que médecin effecteur à titre individuel ; En tant que médecin effecteur via ma CPTS ; En tant que médecin effecteur via ma MSP ; Je ne souhaite pas afficher mes créneaux. 	P.09 P.13 P.15 P.17

5 ANNEXES

P.18





Le Service d'Accès aux Soins La garantie d'un accès aux soins en tous lieux et à toute heure

Le service d'accès aux soins (SAS) est un nouveau service d'orientation de la population dans leur parcours de soins. Pour le patient confronté à un besoin de soins urgents ou non programmés et lorsque l'accès à son médecin traitant n'est pas possible, le SAS doit permettre d'accéder, à toute heure et à distance à un professionnel de santé. Ce dernier pourra lui fournir un conseil médical, lui proposer une téléconsultation, l'orienter selon la situation vers une consultation de soin non programmé en ville, vers un service d'urgence ou déclencher l'intervention d'un SMUR ou d'une ambulance.

Le SAS repose sur une collaboration étroite de l'ensemble des professionnels de santé d'un même territoire, qu'ils relèvent de la filière de l'aide médicale urgente (AMU) ou de la filière de médecine générale. Cette collaboration se traduit par la mise en place d'un plateau de régulation des appels du SAS, accessible 24H/24 et 7J/7, auquel participent les deux filières : d'une part, la régulation médicale de l'aide médicale urgente, et d'autre part, une régulation de médecine générale en journée pour les soins non programmés. Cette dernière n'a pas vocation à se substituer aux consultations assurées par les médecins traitants et les organisations de soins non programmés déjà en place.

Le SAS complète l'offre de soins existante et remet le patient au cœur de la médecine de ville, en lui évitant un passage inutile aux urgences.

QUELS CONSTATS ?

- Un recours croissant et parfois inapproprié aux services d'urgence ;
- Une demande accrue de prise en charge nonprogrammée aux médecins de ville.

QUELLE RÉPONSE GRÂCE AU SAS ?

- Une meilleure organisation de la prise en charge des soins non programmés ;
- on L'adaptation de la réponse à la gravité de la situation du patient par une régulation.

L'ORGANISATION DU SAS



Une **plateforme téléphonique de régulation médicale**, accessible en composant le 15 (et les numéros locaux de permanence des soins quand ils existent), opérationnelle 24h/24 et 7j/7. Un assistant de régulation médicale (ARM) assure un premier décroché, et oriente si nécessaire très rapidement vers la filière d'aide médicale urgente ou vers la filière de médecine générale (soins non programmés) en fonction du degré d'urgence réel.

Une **plateforme numérique,** outil dédié uniquement aux professionnels de la chaîne de régulation médicale du SAS leur permettant de visualiser les créneaux disponibles des effecteurs de soins participant au SAS ; de réserver pour le patient une consultation de soins non programmé, au plus proche de leurs besoins (localisation, horaire, spécialité).







La plateforme numérique SAS Un outil dédié aux professionnels de la chaîne de régulation médicale pour faciliter l'orientation vers la médecine de ville

Concrètement, lorsqu'une prise en charge urgente n'est pas requise pour le patient appelant le SAS, il est orienté vers la filière de médecine générale. Cette dernière est portée à la fois par des médecins régulateurs et des Opérateurs de Soin Non Programmés (OSNP). Les OSNP ont notamment pour rôle de trouver des rendezvous de médecine de ville dans les 48h pour les patients dont le besoin de soins non programmés a été confirmé par le médecin régulateur.

A cette fin, les acteurs de la chaîne de régulation médicale peuvent s'appuyer sur la plateforme numérique SAS.

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Le principe de la plateforme numérique SAS repose sur la mise en visibilité de l'ensemble des créneaux disponibles des effecteurs de soins. Il s'agit des créneaux **grand public** (hors créneaux réservés patientèle) ou professionnels, et dans les deux cas, ces créneaux ne sont pas réservés pour le SAS.

Ces disponibilités peuvent être remontées de deux manières :

- Automatique : l'effecteur de soin dispose d'une solution de prise de rendez-vous interfacée avec la plateforme (à date 9 solutions éditeurs sont interfacées de bout en bout : Agenda5, Clickdoc, Doctolib, Keldoc, Medaviz, Monmedecin.org, SMS In Situ et 48h Chrono + 31 autres en cours d'interfaçage) → ses créneaux « disponibles » s'affichent automatiquement dans la plateforme numérique s'ils correspondent à la recherche effectuée par l'OSNP (localisation patient, horaire, spécialité).
- Manuelle : l'effecteur de soin ne dispose pas d'une solution de prise de rendez-vous ; ou celle-ci n'est pas encore interfacée avec la plateforme, ou ne souhaite pas autoriser l'interfaçage de sa solution avec la plateforme numérique alors ses créneaux disponibles peuvent être renseignés manuellement dans la plateforme.

Ainsi l'agrégation de l'ensemble de ces disponibilités, couplée au moteur de recherche de la plateforme permet de visualiser l'offre de soins non programmée en réponse à un besoin patient.

Lorsqu'un créneau convient, l'OSNP a la possibilité de réserver directement le créneau pour le compte du patient si celui remonte d'une solution éditeur.

Si aucun créneau de disponible n'apparait sur la plateforme, cette dernière dispose d'un annuaire de professionnels acceptant de prendre des patients « en sus de leurs disponibilités ».





MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION Liberté Liberté

Pour mettre en place une réponse coordonnée face aux besoins de soins non programmés et ainsi désengorger les services des urgences, le SAS propose un modèle de rémunération spécifique aux médecins qui s'engagent comme régulateurs ou comme effecteurs de soins dans le dispositif.

Sur le volet effection, cette rémunération est matérialisée via les modalités inscrites sur la plateforme numérique. A compter du **6 juillet 2022**, chaque SAS souhaitant utiliser la plateforme numérique comme unique outil de recensement des modalités de participation sera en capacité d'opérer ce basculement. Ainsi tout effecteur de soin participant au SAS devra procéder à son inscription sur la plateforme numérique, et indiquer les modalités de participation associées.

Le règlement arbitral organisant les rapports entre les médecins libéraux et l'assurance maladie, arrêté le 28 avril 2023, prévoit les rémunérations pour les médecins régulateurs et effecteurs du SAS.

RÉMUNÉRATION DES MÉDECINS RÉGULATEURS LIBÉRAUX

Les médecins libéraux régulateurs au sein des SAS, bénéficient désormais <u>d'une rémunération horaire</u> <u>de 100€/heure</u>. Ces montants sont valables pour les heures de régulation réalisées en dehors des horaires de la permanence des soins ambulatoire (PDSA).

• Contrairement aux effecteurs, aucune action n'est requise sur la plateforme numérique SAS mais il est conseillé de s'inscrire sur la plateforme en tant que régulateur.

RÉMUNÉRATION DES EFFECTEURS DE SOINS

Fraternite

 → Forfait annuel : 1400€ par an (indicateur 8 du forfait structure) La rémunération de l'engagement auprès du SAS de 1400€ par an dans le cadre du forfait structure du médecin, que prévoyait déjà l'avenant 9 de la convention médicale, est maintenue.
 Pour en bénéficier le praticien doit :

-> Accepter de mettre en visibilité tout ou partie de son agenda sur <u>la plateforme numérique SAS</u> via l'interfaçage de sa solution de prise de rendez-vous ou des créneaux précisés manuellement, directement dans la plateforme et dans un minimum de deux heures par semaine -> Accepter d'être contacté par la régulation SAS afin de prendre des patients en sus de ses disponibilités remontées ou renseignées dans <u>la plateforme numérique SAS</u>.

Majoration « soins non programmés » de 15€ :

Le règlement arbitral pérennise la majoration SNP de 15€ mise en place dans le cadre des mesures flash sur les urgences et les soins non programmés depuis l'été 2022. Cette majoration s'applique pour toute prise en charge effectuée, dans les 48h, à la demande de la régulation médicale du SAS pour un patient hors patientèle médecin traitant. <u>Elle est plafonnée à 20 prises en charge</u> <u>hebdomadaires.</u>





La plateforme numérique SAS Par où commencer ? (1/2)

COMMENT ME CONNECTER À LA PLATEFORME NUMÉRIQUE SAS ?

En tant que régulateur/OSNP

Le régulateur/OSNP doit **utiliser la connexion Pro Santé Connect** (solution de double authentification retenue). La connexion nécessite de :

 Créer un compte au préalable (et se connecter une première fois lors de l'initialisation du mot de passe). La demande est à adresser au de gestionnaire de comptes* du territoire.

Si vous ne disposez pas d'une carte CPx, veuillez-vous rapprocher de votre structure (association, SAMU) afin que celle-ci passe commande.

En tant qu'effecteur

4 5

3

Il suffit de cliquer sur le bouton « Se connecter par Pro Santé Connect » et de renseigner ensuite les identifiants e-CPS ou se connecter via la carte CPS.



Enfin, que vous soyez régulateur/OSNP ou effecteur (voir page suivante) Votre première connexion nécessitera de renseigner une adresse mail afin d'opérer votre double authentification. Les utilisateurs disposant d'un compte plateforme doivent renseigner l'adresse associée à celui-ci.

PRISE EN MAIN DE LA PLATEFORME NUMÉRIQUE SAS

Une fois connecté, un espace de formation dédié est disponible sur le site de la plateforme. Il est également disponible à l'adresse suivante : <u>Sas espace formation | SAS (sante.fr)</u>

Ce kit donne l'ensemble des éléments permettant de répondre aux interrogations des utilisateurs.

Il comprend :

- Des guides utilisateurs par type d'utilisateurs avec de nombreuses copies d'écran et « pas à pas » complétées par des fiches synthétiques pour chaque rôle
- Des vidéos de démonstration et des tutoriels qui, à partir du besoin de l'utilisateur, vous guident dans chacune des fonctionnalités de la plateforme.
- Une FAQ pour répondre aux questions courantes des utilisateurs





La plateforme numérique SAS Par où commencer ? (2/2)

COMMENT SE CONNECTER À LA PLATEFORME NUMÉRIQUE PAR PRO SANTE CONNECT ? PAS À PAS

Etape n°1 :

DE LA SANTÉ

ET DE LA PRÉVENTION

MINISTÈRE

Liberté Égalité Fraternit

> Sur la page d'accueil sas.sante.fr » cliquez sur « me connecter ». Sur le bandeau qui apparaît à droite de l'écran, cliquer sur « se connecter par Pro Sante Connect »

Etape n°2 – Première Connexion, et double authentification

 Sur la page d'accueil sas.sante.fr » cliquez sur « me connecter ». Sur le bandeau qui apparaît à droite de l'écran, cliquer sur « se connecter par Pro Sante Connect »



Vous n'avez pas de compte plateforme. Vous devez renseigner votre adresse professionnelle. A la soumission du formulaire, un mail vous est envoyé pour confirmer votre adresse

Vous disposez d'un compte et renseignez l'adresse de celui-ci. Après avoir indiqué vouloir lier votre compte, un mail vous est envoyé pour confirmer votre adresse. Il vous suffit pour cela de cliquer sur le lien reçu.

Etape n°3 – Connexions suivantes :

- Lorsque vous cliquez sur le bouton CPx, vous avez la possibilité de vous connecter avec votre compte e-CPS en indiquant votre identifiant national et en cliquant sur le bouton « Se connecter avec E-CPS ».
- Vous pouvez également vous connecter avec votre carte CPS. Si votre carte est bien connectée, vous êtes connecté au SAS et arrivez votre tableau de bord utilisateur.



ACCÉDER À MON ESPACE POUR LA DÉCLARATION DES MODALITÉS DE PARTICIPATION AU SAS EN TANT QU'EFFECTEUR

Etape n°4 :

- Lorsque vous êtes connecté, veuillez accéder à votre espace personnel.
- Cliquer sur « Votre compte » puis sur « Mon espace personnel ».

Etape n°5 :

- Lorsque vous êtes connecté, vous accédez à votre espace personnel.
- Dans l'encart « Paramètres de participation au SAS & affichage des créneaux », cliquez sur « éditer »





Je souhaite participer au SAS En tant que médecin régulateur libéral

2 3 4 5

Je peux me porter volontaire auprès de l'Association de Régulation Médicale de mon territoire (votre ARS pourra vous aidez dans la prise en main de l'outil et dans les démarches à effectuer).

Cette dernière se fait aux horaires suivants* :

- Du lundi au vendredi de 8h à 20h ;
- Le samedi de 8h à 12h

Chaque médecin régulateur libéral est invité à se créer un compte régulateur/OSNP sur la plateforme numérique SAS afin d'être en capacité de prendre le relais d'un OSNP en cas de difficulté ou d'absence ;

Remarque : l'inscription sur la plateforme n'est pas une condition de rémunération pour les médecins régulateurs libéraux.

COMMENT SUIS-JE RÉMUNÉRÉ ?

Les médecins régulateurs libéraux perçoivent 100€ par heure de régulation effectuée pour le SAS. Cette rémunération est versée par les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) directement aux praticiens. Depuis le 1er avril 2022, les cotisations sociales pour les forfaits de régulation réalisés par les médecins régulateurs dans le cadre du SAS font l'objet d'une participation de la CNAM dans la même mesure que leurs autres revenus conventionnels.

Ces montants sont valables pour les heures de régulation réalisées en dehors des horaires de la permanence des soins ambulatoire (PDSA). Les montants définis pour la PDSA restent eux identiques, tels qu'arrêtés dans les cahiers des charges régionaux de PDSA.

Modalités de paiement :

A date, l'utilisation de bordereaux spécifiques est maintenue pour la rémunération des forfaits de régulation du SAS. L'utilisation d'ORDIGARD et PGARDE n'a pas été retenue à court terme car nécessitant des travaux de sécurisation de ces outils. Le basculement vers une solution numérique est à l'étude.

- Chaque régulateur note ses heures de régulation médicale réalisées sur un bordereau papier ;
- L'association qui porte la filière MG se chargera ensuite de transmettre mensuellement le bordereau d'activité de l'ensemble des médecins régulateurs libéraux à l'ARS ;
- L'ARS transmet à son tour l'ordre de paiement à l'assurance maladie.

Si vous souhaitez plus d'informations sur la rémunération et le circuit de paiement, veuillez contacter votre CPAM

Pour information l'Assurance maladie travaille sur la mise en place d'un outil technique pour permettre de numériser le process et arrêter les bordereaux papiers.





Je souhaite participer au SAS En tant que médecin effecteur à titre individuel (1/4)

COMMENT DÉCLARER MES MODALITÉS DE PARTICIPATION AU SAS ?

Pour renseigner vos disponibilités sur la plateforme numérique SAS de façon à ce qu'elles s'affichent dans le moteur de recherche, il vous suffit de vous connecter à la plateforme numérique SAS (<u>https://sas.sante.fr/</u>) via Pro Santé

COMMENT SUIS-JE RÉMUNÉRÉ ?

- Indicateur 8 du forfait structure: les conditions de validation de l'indicateur sont :
 - Accepter de mettre en visibilité tout ou partie de son agenda sur <u>la plateforme</u> <u>numérique SAS</u> via l'interfaçage de sa solution de prise de rendez-vous ou des créneaux précisés manuellement, directement dans la plateforme et dans un minimum de deux heures par semaine
 - Participer au SAS et donc accepter d'être contacté par la régulation SAS afin de prendre des patients en sus de ses disponibilités remontées ou renseignées dans <u>la plateforme</u> <u>numérique SAS</u>.

ACTIONS DANS LA PLATEFORME NUMÉRIQUE SAS

Modalité pour respecter les conditions de l'indicateur 8 sur plateforme numérique SAS :

- Cocher : « Je déclare sur l'honneur utiliser une solution de prise de rendez-vous interfacée avec la plateforme numérique SAS » et sélectionner la solution de prise de rendezvous parmi un menu déroulant.
- **ou*** renseigner 2 heures** par semaine sur la plateforme (manuellement) et :
 - Cocher : « Je déclare sur l'honneur mettre en visibilité à minima 2 heures de disponibilité par semaine sur mon agenda de la plateforme numérique SAS »
- Cocher la case « Je participe au SAS ».

Majoration « soins non programmés » de 15€

Le règlement arbitral pérennise la majoration SNP de 15€ mise en place dans le cadre des mesures flash sur les urgences et les soins non programmés depuis l'été 2022. Cette majoration s'applique pour toute prise en charge effectuée, dans les 48h, à la demande de la régulation médicale du SAS pour un patient hors patientèle médecin traitant. Elle est plafonnée à 20 prises en charge hebdomadaires.

*Si vous ne souhaitez pas avoir recours à votre solution éditeur pour partager vos créneaux disponibles, bien que celle-ci soit interfacée, ou si vous ne disposez pas de solution éditeur interfacée avec la plateforme.

**Ces 2h n'ont pas besoin d'être consécutives. En revanche, il n'est pas possible de déclarer une semaine 0h, puis 4h la semaine suivante, il s'agit bien de 2h chaque semaine.

Le quota de 2h de créneaux disponibles ne s'applique pas aux professionnels qui partagent leur agenda de manière automatique. Pour rappel les créneaux SAS sont des créneaux disponibles, grand public, (donc hors créneaux réservés patientèle) ou professionnels, et dans les deux cas, **non réservés pour le SAS**.





Je souhaite participer au SAS En tant que médecin effecteur à titre individuel (2/4)

COMMENT DÉCLARER MES MODALITÉS DE PARTICIPATION AU SAS ? PAS À PAS POUR UN MÉDECIN EFFECTEUR UTILISANT UNE SOLUTION DE PRISE DE RENDEZ-VOUS INTERFACÉE AVEC LA PLATEFORME

Etape n°1 :

- Lorsque vous êtes connecté, vous accédez à votre espace personnel
- Dans l'encart « Paramètres de participation au SAS & affichage des créneaux », cliquez sur « éditer »

	√ Ceinesui éditeus affiches √ Sumuméraire √ Forfait de Horientation	EDITER	
ERCICE			
e 77350 Le Mée-sur-Seine			1
sultations SNP			
modifier vos SNP PONIBILITÉS			(

Etape n°2 :

- Une pop in s'ouvre, veuillez cliquer sur « J'accepte d'être directement contacté par la régulation afin d'être sollicité pour prendre des patients en sus de mes disponibilités »
- Puis sur « Sélectionner » et cocher « à titre individuel »

à titre individuel \checkmark	
Dellars and a state of a second	- d d

Etape n°3 :

- Veuillez cocher sur « Oui, je déclare sur l'honneur utiliser un (ou plusieurs) logiciel de prise de rendez-vous interfacé avec la plateforme »
- Puis sélectionnez votre (vos) logiciel(s) de prise de rendezvous*.

Je participe au SAS
J'accepte d'être directement contacté par la régulation afin d'être sollicité pour prendre des patients en sus de mes disponibilités
à titre individuel 🗸
Utilisez-vous un logiciel de gestion de rendez-vous ? *
 Oui, je déclare sur l'honneur utiliser un (ou plusieurs) logiciel de prise de rendez-vous interfacé avec la plateforme
Indiquez votre/vos logiciel(s) de gestion de rendez-vous *
Clickdoc
KelDoc
Maiia Medunion Urgences MonMédecin.org MonMédecin.org MonMédecin.org MonMédecin.org MonMédecin.org MonMédecin.org

Etape n°4 :

Veuillez cliquer sur « Enregistrer »

	J'accepte d'être directem sus de mes disponibilités	ient contacté par la régulation afin d'être sollicité pour prendre des patients en			
	à titre individuel	~			
	Utilisez-vous un logic	ciel de gestion de rendez-vous ? *			
	Non Oui, je de interfacé	éclare sur l'honneur utiliser un (ou plusieurs) logiciel de prise de rendez-vous à avec la plateforme			
	Indiquez votre/vos logiciel(s) de gestion de rendez-vous *				
	1				
	Clickdoc				
	KelDoc				
Cré	Maiia Maincare (région BFC)	iciel de prise de rendez-vous			
	MonMédecin.org	eaux « grand public » et « professionnel » disponibles dans la plateforme			
_					
or	fait de reorienta	tion			
	Je participe au forfait de	réorientation des urgences			

NOVEMBRE 2023 *Le nom d'une nouvelle solution éditeur de prise de rendez-vous sera proposée dans la liste déroulante dès le moment où un éditeur de solution remonte les créneaux des effecteurs (et sans nécessité que la prise de rendez-vous de bout en bout soit possible, de sorte à lever la condition de renseigner 2h de visibilité au plus tôt)





Je souhaite participer au SAS En tant que médecin effecteur à titre individuel (3/4)

COMMENT DÉCLARER MES MODALITÉS DE PARTICIPATION AU SAS ? PAS À PAS POUR UN MÉDECIN EFFECTEUR N'UTILISANT PAS DE SOLUTION DE PRISE DE RENDEZ-VOUS (OU UTILISANT UNE SOLUTION DE PRISE DE RENDEZ-VOUS NON **INTERFACÉE AVEC LA PLATEFORME)**

Etape n°1 :

- Lorsque vous êtes connecté, vous accédez à votre espace personnel
- Dans l'encart « Paramètres de participation au SAS & affichage des créneaux », cliquez sur « éditer »

	√ Créneaur éditeurs affichés √ Surnuméraire √ Forfait de réorientation	EDITER
ERCICE		
e 77350 Le Mée-sur-Seine		7
sultations SNP		
modifier vos SNP PONIBILITÉS		C

Etape n°2 :

- Une pop in s'ouvre, veuillez cliquer « J'accepte d'être directement contacté par la régulation afin d'être sollicité pour prendre des patients en sus de mes disponibilités »
- Puis sur « Sélectionner » et cocher « à titre individuel »



Etape n°3 :

Je participe J'accepte d'êt sus de mes di

Je décla agenda L.

- Veuillez cocher sur « Non »
- Puis cocher : « Je déclare sur l'honneur mettre en visibilité à minima 2 heures de disponibilité par semaine sur mon agenda de la plateforme numérique SAS »

Etape n°4 :

Veuillez cliquer sur « Enregistrer » ; Pour renseigner 2 heures de disponibilité par semaine (quota pour respecter les conditions de rémunération), veuillez suivre le process explicité en slide n°23.

I

	Je participe au SAS
participe au SAS	J'accepte d'être directement contacté par la régulation afin d'être sollicité pour prendre des patients en sus de mes disponibilités <i>à titre individuel</i>
J'accepte d'être directement contacté par la régulation afin d'être sollicité pour prendre des patients en sus de mes disponibilités	Utilisez-vous un logiciel de gestion de rendez-vous ? * Oui, je déclare sur l'honneur utiliser un (ou plusieurs) logiciel de prise de rendez-vous interfacé avec la plateforme Je déclare sur l'honneur mettre en visibilité à minima 2 heures de disponibilité par semaine sur mo agenda de la plateforme numérique SAS
Non U our, je declare sur inonneur utiliser un (où piùsieurs) logiciel de prise de rehoez-vous interface avec la plateforme Je déclare sur l'honneur mettre en visibilité à minima 2 heures de disponibilité par semaine sur mon agenda de la plateforme numérique SAS	Créneaux de mon logiciel de prise de rendez-vous Je refuse d'afficher mes créneaux « grand public » et « professionnel » disponibles dans la plateforme numérique SAS Forfait de réorientation
	Je participe au forfait de réorientation des urgences





Je souhaite participer au SAS En tant que médecin effecteur à titre individuel (4/4)

COMMENT DÉCLARER MES MODALITÉS DE PARTICIPATION AU SAS ? PAS À PAS POUR UN MÉDECIN EFFECTEUR N'UTILISANT PAS DE SOLUTION DE PRISE DE RENDEZ-VOUS (OU UTILISANT UNE SOLUTION DE PRISE DE RENDEZ-VOUS NON INTERFACÉE AVEC LA PLATEFORME)

Etape n°1 :

- Lorsque vous êtes connecté, vous accédez à votre espace personnel
- Dans l'encart « Paramètres de participation au SAS & affichage des créneaux », cliquez sur « éditer »

	√ Celneau éditeus affiches √ Sumuméraire √ Forfait de réorientation	[EDITER
ERCICE			
e 77350 Le Mée-sur-Seine			1
sultations SNP			
modifier vos SNP PONIBILITÉS			C

Etape n°2 :

- Une pop in s'ouvre, veuillez cliquer « J'accepte d'être directement contacté par la régulation afin d'être sollicité pour prendre des patients en sus de mes disponibilités »
- Puis sur « Sélectionner » et cocher « à titre individuel »



Etape n°3 :

Je participe au SAS

sus de mes disponibilités à titre individuel

I.

н

- Veuillez cocher sur « Non »
- Puis cocher : « Je déclare sur l'honneur mettre en visibilité à minima 2 heures de disponibilité par semaine sur mon agenda de la plateforme numérique SAS »

Etape n°4 :

- Veuillez cliquer sur « Enregistrer » ;
- Pour renseigner 2 heures de disponibilité par semaine (quota pour respecter les conditions de rémunération), veuillez suivre le process explicité en slide n°23.

	Je participe au SAS
articipe au SAS 'accepte d'être directement contacté par la régulation afin d'être sollicité pour prendre des patients en	J'accepte d'être directement contacté par la régulation afin d'être sollicité pour prendre des patients en sus de mes disponibilités â titre individuel
s de mes disponibilités titre individuel	Utilisez-vous un logiciel de gestion de rendez-vous ?* Out.je déclare sur l'honneur utiliser un (ou plusieurs) logiciel de prise de rendez-vous interfacé avec la plateforme
ilisez-vous un logiciel de gestion de rendez-vous ? *	Je déclare sur l'honneur mettre en visibilité à minima 2 heures de disponibilité par semaine sur mon agenda de la plateforme numérique SAS
Non () Oui, je déclare sur l'honneur utiliser un (ou plusieurs) logiciel de prise de rendez-vous interfacé avec la plateforme	
Je déclare sur l'honneur mettre en visibilité à minima 2 heures de disponibilité par semaine sur mon agenda de la plateforme numérique SAS	Créneaux de mon logiciel de prise de rendez-vous
	Je refuse d'afficher mes créneaux « grand public » et « professionnel » disponibles dans la plateforme numérique SAS
	Forfait de réorientation
	Je participe au forfait de réorientation des urgences
	ANNULER





Je souhaite participer au SAS En tant que médecin effecteur via ma CPTS (1/2)

COMMENT DÉCLARER MES MODALITÉS DE PARTICIPATION AU SAS ?

Pour déclarer vos disponibilités de façon à ce qu'elles s'affichent dans le moteur de recherche de la plateforme, il vous suffit de vous connecter à la plateforme numérique SAS (<u>https://sas.sante.fr/</u>) via Pro Santé Connect. Vous accédez ensuite à votre espace personnel et cliquez sur le bouton « éditer » dans la zone « affichage des créneaux »

COMMENT SUIS-JE RÉMUNÉRÉ ?

- Indicateur 8 du forfait structure: les conditions de validation de l'indicateur sont :
 - Accepter de mettre en visibilité tout ou partie de son agenda sur <u>la plateforme</u> <u>numérique SAS</u> via l'interfaçage de sa solution de prise de rendez-vous ou des créneaux précisés manuellement, directement dans la plateforme et dans un minimum de deux heures par semaine
 - Participer au SAS et donc accepter d'être contacté par la régulation SAS via ma CPTS afin de prendre des patients en sus de ses disponibilités remontées ou renseignées dans <u>la plateforme</u> numérique SAS.

ACTIONS DANS LA PLATEFORME NUMÉRIQUE SAS

Modalité pour respecter les conditions de l'indicateur 8 sur plateforme numérique SAS :

- Cocher : « Je déclare sur l'honneur utiliser une solution de prise de rendez-vous interfacée avec la plateforme numérique SAS » et sélectionner la solution de prise de rendezvous parmi un menu déroulant.
- **ou*** renseigner 2 heures** par semaine sur la plateforme (manuellement) et :
 - Cocher : « Je déclare sur l'honneur mettre en visibilité à minima 2 heures de disponibilité par semaine sur mon agenda de la plateforme numérique SAS »
- Cocher la case « Je participe au SAS via ma CPTS ».
- <u>Majoration « soins non programmés » de 15€</u>

Le règlement arbitral pérennise la majoration SNP de 15€ mise en place dans le cadre des mesures flash sur les urgences et les soins non programmés depuis l'été 2022. Cette majoration s'applique pour toute prise en charge effectuée, dans les 48h, à la demande de la régulation médicale du SAS pour un patient hors patientèle médecin traitant. Elle est plafonnée à 20 prises en charge hebdomadaires.

*Si vous ne souhaitez pas avoir recours à votre solution éditeur pour partager vos créneaux disponibles, bien que celle-ci soit interfacée, ou si vous ne disposez pas de solution éditeur interfacée avec la plateforme.

**Ces 2h n'ont pas besoin d'être consécutives. En revanche, il n'est pas possible de déclarer une semaine 0h, puis 4h la semaine suivante, il s'agit bien de 2h chaque semaine.

Le quota de 2h de créneaux disponibles ne s'applique pas aux professionnels qui partagent leur agenda de manière automatique.

Pour rappel les créneaux SAS sont des créneaux disponibles, grand public, (donc hors créneaux réservés patientèle) ou professionnels, et dans les deux cas, **non réservés pour le SAS**.





Je souhaite participer au SAS En tant que médecin effecteur via ma CPTS (2/2)

COMMENT DÉCLARER MES MODALITÉS DE PARTICIPATION AU SAS ? PAS À PAS POUR UN MÉDECIN EFFECTEUR UTILISANT UNE SOLUTION DE PRISE DE RENDEZ-VOUS INTERFACÉE AVEC LA PLATEFORME

Etape n°1 :

- Lorsque vous êtes connecté, vous accédez à votre espace personnel
- Dans l'encart « Paramètres de participation au SAS & affichage des créneaux », cliquez sur « éditer »

	√ Cénexx éditeus affichés √ Summénire √ Forfait de Horientation	Ē	EDITER
ERCICE			
e 77350 Le Mée-sur-Seine			1
sultations SNP			
modifier vos SNP PONIBILITÉS			C

Etape n°2 :

- Une pop in s'ouvre, veuillez cliquer « J'accepte d'être directement contacté par la régulation afin d'être sollicité pour prendre des patients en sus de mes disponibilités »
- Puis sur « Sélectionner » et cocher « via ma CPTS »

VOS PARAMÈTRES	;
Créneaux en sus de mes disponibilités	
🔳 Je participe au SAS	
Sélectionner 🗸	
Créneaux de mon logiciel de prise de rendez-vous	
Je refuse d'afficher mes créneaux « grand public » et « professionnel » disponibles dans la plateforme numérique SAS	
Forfait de réorientation	
Je participe au forfait de réorientation des urgences	
ANNULER ENRECISTRER	

Etape n°3 :

- Veuillez indiquer le nom de votre CPTS et préciser votre lieu de consultation rattaché à votre CPTS
- Veuillez cocher sur « Oui, je déclare sur l'honneur utiliser un (ou plusieurs) logiciel de prise de rendez-vous interfacé avec la plateforme »
- Puis sélectionnez votre (vos) logiciel(s) de prise de rendez-vous

	via ma CPTS	~			
	Indiquez le nom de voi	re CPTS *	Cpts De	e Valserhone (010012227) 🔿	
r U	Quel(s) lieu(x) d'activit Adresse 1 : 560 Bou	é est/sont rattaché(s levard Lepic, 73100 Aix-le	à votre CPTS ? * s-Bains (1010467027)]	
	Utilisez-vous un logicie Non Oui, je déci interfacé a Indiquez votre/vos logi citédeoc Doctalib KelDoc	I de gestion de rend are sur l'honneur utiliser vec la plateforme ciel(s) de gestion de	z-vous ? * un (ou plusieurs) logici rendez-vous *	el de prise de rendez-vous	1
Cré	Maila Maincare (région BFC) Medunion Urgences	iciel de prise de	rendez-vous	nibles dans la plateforme	
	MonMédecin.org	leaux « grand public » ei	« proressionner » dispo	indes dans la platelorme	

Etape n°4 :

• Veuillez cliquer sur « Enregistrer ».

renea	iux en sus de més disponibili	tes
] Je pa	rticipe au SAS	
via	ma CPTS 🗸 🗸	
Indi	quez le nom de votre CPTS *	Cpts De Valserhone (010012227)
Que	l(s) lieu(x) d'activité est/sont rattaché	(s) à votre CPTS ? *
	Adresse 1: 560 Boulevard Lepic, 73100 Aix	-les-Bains (1010467027)
Utili	sez-vous un logiciel de gestion de ren	dez-vous ? *
0	Non 💿 Oui, je déclare sur l'honneur utilis interfacé avec la plateforme	er un (ou plusieurs) logiciel de prise de rendez-vous
Indic	quez votre/vos logiciel(s) de gestion d	e rendez-vous *
Click	doc x	
rénea	aux de mon logiciel de prise d	le rendez-vous
] Je ref nume	iuse d'afficher mes créneaux « grand public » érique SAS	et « professionnel » disponibles dans la plateforme
orfait	de réorientation	
] Je pa	rticipe au forfait de réorientation des urgenc	es
		ENREGISTRER





Je souhaite participer au SAS En tant que médecin effecteur via ma MSP (1/2)

COMMENT DÉCLARER MES MODALITÉS DE PARTICIPATION AU SAS ?

Pour déclarer vos disponibilités de façon à ce qu'elles s'affichent dans le moteur de recherche de la plateforme, il vous suffit de vous connecter à la plateforme numérique SAS (<u>https://sas.sante.fr/</u>) via Pro Santé Connect. Vous accédez ensuite à votre espace personnel et cliquez sur le bouton « éditer » dans la zone « affichage des créneaux »

COMMENT SUIS-JE RÉMUNÉRÉ ?

- Indicateur 8 du forfait structure: les conditions de validation de l'indicateur sont :
 - ❑ Accepter de mettre en visibilité tout ou partie de son agenda sur <u>la plateforme</u> <u>numérique SAS</u> via l'interfaçage de sa solution de prise de rendez-vous ou des créneaux précisés manuellement, directement dans la plateforme et dans un minimum de deux heures par semaine
 - Participer au SAS et donc accepter d'être contacté par la régulation SAS via ma MSP afin de prendre des patients en sus de ses disponibilités remontées ou renseignées dans <u>la plateforme</u> <u>numérique SAS</u>.

ACTIONS DANS LA PLATEFORME NUMÉRIQUE SAS

Modalité pour respecter les conditions de l'indicateur 8 sur plateforme numérique SAS :

- Cocher : « Je déclare sur l'honneur utiliser une solution de prise de rendez-vous interfacée avec la plateforme numérique SAS » et sélectionner la solution de prise de rendezvous parmi un menu déroulant.
- **ou*** renseigner 2 heures** par semaine sur la plateforme (manuellement) et :
 - Cocher : « Je déclare sur l'honneur mettre en visibilité à minima 2 heures de disponibilité par semaine sur mon agenda de la plateforme numérique SAS »
- Cocher la case « Je participe au SAS via ma MSP ».
- Majoration « soins non programmes » de 156 Le règlement arbitral pérennise la majoration SNP de 156 mise en place dans le cadre des mesures flash sur les urgences et les soins non programmés depuis l'été 2022. Cette majoration s'applique pour toute prise en charge effectuée, dans les 48h, à la demande de la régulation médicale du SAS pour un patient hors patientèle médecin traitant. Elle est plafonnée à 20 prises

*Si vous ne souhaitez pas avoir recours à votre solution éditeur pour partager vos créneaux disponibles, bien que celle-ci soit interfacée, ou si vous ne disposez pas de solution éditeur interfacée avec la plateforme.

**Ces 2h n'ont pas besoin d'être consécutives. En revanche, il n'est pas possible de déclarer une semaine 0h, puis 4h la semaine suivante, il s'agit bien de 2h chaque semaine.

Le quota de 2h de créneaux disponibles ne s'applique pas aux professionnels qui partagent leur agenda de manière automatique.

Pour rappel les créneaux SAS sont des créneaux disponibles, grand public, (donc hors créneaux réservés patientèle) ou professionnels, et dans les deux cas, **non réservés pour le SAS**.





Je souhaite participer au SAS En tant que médecin effecteur via ma MSP (2/2)

COMMENT DÉCLARER MES MODALITÉS DE PARTICIPATION AU SAS ? PAS À PAS POUR UN MÉDECIN EFFECTEUR UTILISANT UNE SOLUTION DE PRISE DE RENDEZ-VOUS INTERFACÉE AVEC LA PLATEFORME

Etape n°1 :

- Lorsque vous êtes connecté, vous accédez à votre espace personnel
- Dans l'encart « Paramètres de participation au SAS & affichage des créneaux », cliquez sur « éditer »

	√ Celneou édosus affohis √ Surruménie √ Forfat de Honentation	EDITER
ERCICE		
e 77350 Le Mée-sur-Seine		1
sultations SNP		
modifier vos SNP PONIBILITÉS		C

Etape n°2 :

- Une pop in s'ouvre, veuillez cliquer « l'accepte d'être directement contacté par la régulation afin d'être sollicité pour prendre des patients en sus de mes disponibilités »
- Puis sur « Sélectionner » et cocher « via ma MSP ».

Je participe au SAS		
J'accepte d'être directement contacté par la régulation a sus de mes disponibilités via ma MSP	ifin d'être sollicité pour prendre des patients en	
Indiquez le nom de votre MSP *	1 0	

Etape n°3 :

- Veuillez indiquer le nom de votre MSP
- Veuillez cocher sur « Oui, je déclare sur l'honneur utiliser un (ou plusieurs) logiciel de prise de rendez-vous interfacé avec la plateforme »
- Puis sélectionnez votre (vos) logiciel(s) de prise de rendez-vous

Je participe au SAS
Jaccepte d'être directement contacté par la régulation afin d'être sollicité pour prendre des patients en sus de mes disponibilités
via ma MSP 🗸 🗸
Indiquez le nom de votre MSP *
Utilisez-vous un logiciel de gestion de rendez-vous ? *
Non Oui, je déclare sur l'honneur utiliser un (ou plusieurs) logiciel de prise de rendez-vous interfacé avec la plateforme
Indiquez votre/vos logiciel(s) de gestion de rendez-vous *
KelDoc Malia
Cré Maincare (région BFC) iciel de prise de rendez-vous Medunion Urgences
eaux « grand public » et « professionnel » disponibles dans la plateforme

Etape n°4 :

Veuillez cliquer sur « Enregistrer »

Je participe au SAS	
J'accepte d'être directement contacté par la régulation afin d'ê sus de mes disponibilités	tre sollicité pour prendre des patients en
via ma MSP 🗸 🗸	
Indiquez le nom de votre MSP *	Msp Pyrenees Belleville (750058273))
Utilisez-vous un logiciel de gestion de rendez-vous ?	
Non Oui, je déclare sur l'honneur utiliser un (ou plus interfacé avec la plateforme	sieurs) logiciel de prise de rendez-vous
Indiquez votre/vos logiciel(s) de gestion de rendez-vo	ous *
KelDoc x	
Créneaux de mon logiciel de prise de rende	z-vous
Je refuse d'afficher mes créneaux « grand public » et « professio numérique SAS	onnel » disponibles dans la plateforme
Forfait de réorientation	
Je participe au forfait de réorientation des urgences	
	ISTRER





Je ne souhaite pas participer au SAS

COMMENT INDIQUER QUE JE NE SOUHAITE PAS QUE MES CRÉNEAUX « GRAND PUBLIC » REMONTENT VERS LA PLATEFORME NUMÉRIQUE SAS ? PAS À PAS

Etape n°1:

- Lorsque vous êtes connecté, vous accédez à votre espace personnel
- Dans l'encart « Paramètres de participation au SAS & affichage des créneaux », cliquez sur « éditer »

Etape n°2 :

- Une pop in 'ouvre, veuillez cocher la case « Je refuse d'afficher mes créneaux « grand public » et « professionnel » disponibles dans la plateforme numérique SAS »
- Veillez à ce que les autres coches soient désélectionnées.
- Puis cliquer sur enregistrer

✓ Crénesux édi ✓ Forfait de réo	teus affichés √ Sumuméraire		VOS PARAMÈTRES	×
RCICE			Je participe au SAS	
77350 Le Mée-sur-Seine		7	J'accepte d'être directement contacté par la régulation afin d'être sollicité pour prendre des patients en sus de mes disponibilités	
			Créneaux de mon logiciel de prise de rendez-vous	
nodifier vos SNP			Ile refuse d'afficher mes créneaux « grand public » et « professionnel » disponibles dans la plateforme numérique SAS]
ONIBILITÉS			Si vous renseignez directement sur l'agenda de la plateforme numérique 2 heures par semaine, sans avoir coché la section « J'acceyte d'être directement contacté par la régulation afin d'être sollicité pour prendre des patients en sus de mes disponibilités », alors vous n'êtes pas éligible à la rémunération SAS prévue par l'avenant n°9.	
				З.,
			Forfait de réorientation	
			Je participe au forfait de réorientation des urgences	
			ANNULER	

Dans cette situation, vous n'êtes pas éligible à la rémunération du volet SAS





ANNEXES





La plateforme numérique SAS En bref

La plateforme numérique SAS propose deux grandes fonctionnalités :

- Un annuaire national exhaustif de l'offre de soins et un moteur de recherche qui garantissent une neutralité dans la recherche d'offre de soins (s'appuyant sur l'annuaire sante.fr enrichi)
- Un service d'agrégateur des disponibilités des professionnels de santé, s'appuyant sur l'interopérabilité avec les outils professionnels (agendas partagés, outils de prise de RDV en ligne, etc.) afin d'en automatiser la remontée

La plateforme est également le seul outil permettant la déclaration des modalités de participation au SAS en lien avec les rémunérations SAS.

CE QUE LA PLATEFORME PERMET



✓ Utiliser un moteur de recherche (par spécialité médicale, zone géographique etc...)



SNP

- ✓ Avoir en visibilité les créneaux disponibles des professionnels de santé interfacés avec leur logiciel éditeur ou non
- \checkmark Prendre un rendez-vous pour le compte d'un patient sur la solution de prise de rendez-vous d'un éditeur
- ✓ Accéder à un tableau de bord référençant l'ensemble des orientations effectuées*
- ✓ Pour les professionnels de santé non interfacés avec une solution de prise de rendez-vous : mettre en visibilité des créneaux ou plages disponibles et les actualiser (suppression, déclaration d'une indisponibilité)



EFFECTEUR

- ✓ Pour les professionnels de santé interfacés : accepter (ou non) la remontée automatique des créneaux disponibles dans la plateforme
- Indiquer si une consultation a été effectuée*
- ✓ Accéder à un tableau de bord référençant l'ensemble des actes effectués*
- ✓ Renseigner des informations complémentaires (numéro de téléphone pour être joignable directement pour prendre un patient en sus des créneaux affichés, etc...)

CE QUE LA PLATEFORME N'EST PAS



- Une plateforme de prise de rendez-vous grand public ;
- Une plateforme sur laquelle transite des données personnelles et médicales ;
- Une solution pour la réalisation de téléconsultation ;
- Une solution de paiement lié à un acte médical ;
- Une solution comprenant un système de messagerie sécurisée de santé.





Le Service d'Accès aux Soins Concrètement, comment ça marche ?



UNE COLLABORATION ÉQUILIBRÉE ENTRE LA MÉDECINE D'URGENCE ET LA MÉDECINE DE VILLE





Je souhaite participer au SAS en tant qu'effecteur Comment faire ?

COMMENT DÉCLARER MES MODALITÉS DE PARTICIPATION AU SAS ?

Pour déclarer vos disponibilités de façon à ce qu'elles s'affichent dans le moteur de recherche de la plateforme, il vous suffit de vous connecter à la plateforme numérique SAS (<u>https://sas.sante.fr/</u>) via Pro Santé Connect.

Deux possibilités s'offrent à vous :

- Vous disposez d'une solution de prise de rendez-vous interfacée avec la plateforme numérique SAS (liste disponible ici : <u>https://sas.sante.fr/le-sas</u>) et dans ce cas la remontée automatique de vos créneaux grand public et professionnels remontent dans l'outil
- Vous ne disposez pas d'une solution interfacée, ou vous ne souhaitez pas remonter vos créneaux en automatique, il vous est possible de renseigner manuellement vos disponibilités

Pour déclarer vos modalités de participation, veuillez-vous référer aux pages 6 à 17.

COMMENT RENSEIGNER MANUELLEMENT MES DISPONIBILITÉS ?

Une fois que vous avez déclaré vos modalités de participation au SAS, vous pouvez paramétrer vos plages de disponibilités par lieux d'exercice et les éditer manuellement, directement sur la plateforme SAS.

Plusieurs types de paramétrage sont possibles :

- Configuration d'une semaine type en récurrence
- · Configuration de plages horaires de façon calendaire et par jour
- Configuration d'indisponibilités à l'avance ou en direct

Vous avez également la possibilité de renseigner une zone commentaire avec un numéro de contact spécifique, ou des plages d'appels à préférer.

Vous pouvez superposer vos disponibil Lorsque vous êtes en congés, pensez à	ités sans rendez-vous, sur rendez-vous à domicile. supprimer vos disponibilités.
Date * Salsk une date 🛗	De *: 00000 A *: 000000
Je souhaite rendre visible	Je peux recevoir
un créneau disponible	patients
(Ex: 10h00-10h15, 10h15-10h30,)	sur cette plage horaire
Consultation en cabinet	Téléconsultation
réer une récurrence hebdomad	aire :
réer une récurrence hebdomad	aire:
Créer une récurrence hebdomad	aire : Chaque Chaque Chaque Chaque Jeudi Vendredi Samedi Dimanche
C réer une récurrence hebdomad Chaque Chaque Chaque Chaque Mardi Mercredi	aire : Chaque Chaque Chaque Chaque Jeudi Vendredi Samedi Dimanche





Je souhaite participer au SAS en tant qu'effecteur Comment faire ?

COMMENT RENSEIGNER MANUELLEMENT MES DISPONIBILITÉS ? (SUITE)

Etape n°1 :

 Pour activer l'agenda SAS et donc renseigner vos disponibilités (que vous disposiez d'une solution interfacée ou non), vous devez cocher « Je déclare sur l'honneur mettre en visibilité à minima 2 heures de disponibilité par semaine sur mon agenda de la plateforme numérique SAS »

Je	participe au SAS
	J'accepte d'être directement contacté par la régulation afin d'être sollicité pour prendre des patients en sus de mes disponibilités
	ă titre individuel 🗸 🗸
	Utilisez-vous un logiciei de gestion de rendez-vous ? * Non de la plateione La plateione

Etape n°2 :

 De retour dans votre tableau de bord, cliquer sur « éditer mes disponibilités »

Affichage des créneaux	X 3e perticipe au SAS X Fortist de réorientation	X Ceineaux éditeurs non affichés	EXITER
VOS LIEUX D'EXERCICE			
Adresse : 500 Boulevard Lepic 73100 Ain-les-Bains			1
Les horaires de consultations			
Editer pour déclarer ou modifier vos créneaux disponibles			
			?

Etape n°3 :

- Vous accédez ensuite au menu d'édition de vos disponibilités.
 Vous pouvez en créer, les modifier ou déclarer une indisponibilité (voir les contenus de l'espace de formation pour les pas à pas détaillés de ces différentes actions, page 7)
- Cliquez sur « Créer des disponibilités »

Ajou Constant Survey and a constant Survey and a constant		er vos disponi	bilités Line mosponielle	INF CRIMINATION & COMM	N. EMERYTMEES			
0	21 Février 2022 - 27 F	évrier 2022						
0000	Lun 21	Mar 22	Mer 23	3eu 24	Ven 25	Sam 26	Dim 27	
0.00								0
62.00								\mathbf{O}

Etape n°4 :

а

- Soit vous mettez à disposition un créneau de disponibilité, de la durée que vous souhaitez en fonction de votre spécialité. Dans ces cas-là, cochez la case « Je souhaite rendre visible un créneau disponible » en renseignant la bonne date et la durée du créneau.
- b) Soit vous mettez à disposition une plage, sur laquelle vous pouvez recevoir un certain nombre de patients. Dans ces cas-là, cochez la case « Je peux recevoir X patients sur cette plage horaire » en renseignant le nombre de patients que vous pouvez recevoir, sur la date et la durée que vous aurez renseigné.

AJOUTER OU MODIFIER DES DISPO	DNIBILITES	×
Vous pouvez superposer vos disponib Lorsque vous êtes en congés, pensez	ilītēs sans rendez-vous, sur ren ā supprimer vos disponibilitēs	dez-vous à domicile.
Date *: Saistrone date 🛅	De *: condov	A *: 00000~
Je souhaite rendre visible	b Je peux rece	evoir
(Ex.: 101400-10145; 10145-10140;)	sur cette plage	horaire
Type de consultation :		
🗌 🕷 Consultation en cabinet	# Teleconsultation	🕷 Visite à domicile
Créer une récurrence hebdoma	daire :	
Chaque Chaque Chaque Lundi Mardi Mercredi	Chaque Chaque Jeudi Vendredi	Chaque Chaque Samedi Dimanche